

# INTERVENTIONS DE SDSR AXÉES SUR LES PAIRS : DIRECTIVE « NE PAS NUIRE »

## LE POURQUOI DU COMMENT DE CETTE DIRECTIVE

Plan International utilise depuis de nombreuses années les interventions axées sur les pairs, en particulier l'éducation par les pairs, dans différents programmes et contextes, dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la protection et du travail humanitaire notamment. Cependant la mise en œuvre de ces interventions varie considérablement et nous avons estimé nécessaire de nous doter d'une directive supplémentaire permettant de garantir que la qualité des interventions axées sur les pairs que nous soutenons soit homogène et optimale. Le présent document propose des conseils spécifiques et pratiques pour renforcer notre pratique de programmation en minimisant tous les risques possibles associés à la conception, au contenu et à l'exécution des interventions axées sur les pairs dans le domaine de la SDSR. Les discussions sur le thème de la SDSR impliquent des sujets qui peuvent être particulièrement délicats et tout conseil permettant de garantir que tous les jeunes participant à nos programmes sont protégés, en sécurité et non exposés à des risques susceptibles de leur nuire est particulièrement important.

### Qu'entendons-nous par principe de « ne pas nuire » ?

« Ne pas nuire » est un principe clé que Plan International s'est engagée à intégrer dans tous ses projets afin de s'assurer qu'aucun enfant ou jeune ne subisse de préjudice et n'est exposé à un risque quelconque de subir un préjudice du fait de nos programmes ou de son interaction avec notre organisation. Dans la pratique, cela signifie que :

- Nous avons la responsabilité de prendre soin et de protéger les enfants et les jeunes, en particulier ceux qui sont vulnérables, et de nous assurer qu'ils ne sont pas exposés à des risques ou à des préjudices.
- Nous devons veiller à ce que notre travail ne renforce pas involontairement ou n'exacerbe pas la stigmatisation de certains groupes dans les communautés ou les normes sociales et de genre préjudiciables qui entretiennent les inégalités sociales et de genre, par ex., les jeunes LGBTIQ+, les personnes vivant avec le VIH, les filles enceintes et jeunes mamans.
- Nous devons adopter un langage respectueux, positif et inclusif pour tous les jeunes et éviter les messages discriminatoires basés sur le genre, l'identité de genre, l'orientation et/ou l'identité sexuelle, le handicap, la race ou l'appartenance ethnique, l'activité sexuelle ou toute autre différence.
- Concernant le contenu et la formulation de nos programmes, nous devons adopter une approche positive et factuelle quant aux questions liées au sexe et proscrire les messages fondés sur la peur et les risques.

### Quels sont les principes « Ne pas nuire » de Plan International pour les interventions de SDSR axées sur les pairs ?

La présente directive fournit des suggestions pratiques visant à protéger les jeunes et à minimiser le risque de préjudice pendant les différentes étapes et composantes d'un programme de SDSR faisant appel à des pairs. Elle aborde les problèmes à anticiper dans 7 domaines :

1. la conception de programme;
2. les rôles et les responsabilités des pairs;
3. la sélection et la formation des pairs;
4. les contenus appropriés que les pairs seront amenés à présenter;
5. le soutien et la supervision des pairs ;
6. leur sécurité et leur sauvegarde;
7. les questions liées à la protection de la vie privée et de la confidentialité.

Elle comporte également une liste de contrôle récapitulative facile et rapide à consulter.

## 1. LA CONCEPTION DE PROGRAMME

	<p><b>Assurez-vous que les interventions axées sur les pairs sont mises en œuvre en tant que composante d'un programme plus large qui intègre des interactions solides avec des services intégrant une perspective genre et adaptés aux jeunes en soutien aux procédures d'orientation ; les interventions axées sur les pairs ne doivent pas être mises en œuvre de manière isolée.</b> L'implication des pairs dans la réalisation d'une cartographie et d'une évaluation qualitative d'une gamme complète de mécanismes de soutien et de services (par ex., planning familial, SDSR, VIH, protection de l'enfance et VBG) est une première étape importante qui leur permettra d'orienter les participants au programme et de se rassurer quant à la qualité des services offerts. Si ces services ne sont pas en place ou s'ils sont de mauvaise qualité, l'orientation des jeunes par les pairs peut se solder par un échec. Les jeunes risquent en effet de ne pas recevoir le soutien adéquat ou ne pas bénéficier des services nécessaires, ce qui pourrait causer davantage de dommages et ternir la crédibilité du programme et des pairs.</p>
	<p><b>Collaborez avec les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'assistance sociale pour vous assurer que les pairs sont suffisamment intégrés dans le(s) ou système(s) concerné(s) et qu'ils reçoivent le soutien professionnel et l'aide à la gestion de cas nécessaires.</b> On ne peut pas s'attendre à ce que les pairs travaillent de manière isolée. Pour gérer leur travail, ils ont au contraire besoin d'un soutien supplémentaire de la part de professionnels qualifiés qui peuvent organiser des débriefings et fournir des conseils, des avis, des orientations et un soutien à la gestion de cas.</p>
	<p><b>Allouez un budget dédié afin que les pairs puissent recevoir le soutien professionnel et financier nécessaire pour bien assumer leur rôle.</b> Le budget doit également prendre en compte les professionnels qualifiés qui assureront des débriefings réguliers avec les pairs pour leur prodiguer des conseils et les aider dans la gestion de cas, prévoir les indemnités des pairs et couvrir tous les frais encourus dans leur travail. Un budget doit également être dégagé pour répondre aux questions identifiées lors de l'analyse des problèmes et de la conception du programme, par exemple l'investissement de ressources financières pour former le personnel enseignant à la diffusion de contenu et de méthodologie ayant trait à l'éducation complète à la sexualité – un besoin fréquemment identifié.</p>
	<p><b>Procédez à une évaluation des risques avant de mettre en œuvre le programme afin d'identifier les sujets délicats et les scénarios difficiles, et convenez de réponses/actions permettant d'atténuer les risques de préjudice.</b> Ces questions doivent être abordées lors de la formation des pairs, afin que ces derniers sachent comment réagir face aux situations difficiles qui pourraient survenir, par exemple lorsqu'un participant au programme cherche un soutien sur les questions LGBTIQ+ ou l'avortement dans un pays où ces questions sont réprimées par la loi.</p>
	<p><b>Sollicitez le consentement des parents/personnes s'occupant des jeunes et des personnes participant au programme afin de vous assurer du soutien de la communauté et de minimiser le risque de toute réaction hostile ou préjudice.</b> Les interventions de SDSR axées sur les pairs incluent souvent des sujets délicats ; une collaboration avec la communauté et en particulier les parents/personnes s'occupant des jeunes pour instaurer la confiance est nécessaire, expliquer les objectifs du programme et obtenir le consentement est essentielle à la bonne exécution du programme et permet de minimiser les réticences et les réactions de rejet de la communauté.</p>

## 2. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

	<p><b>Assurez-vous que les responsabilités des pairs et les attentes à leur égard sont réalistes en termes de délais et d'objectifs. Ne faites pas courir de risque aux jeunes en attendant d'eux qu'ils présentent un contenu technique détaillé pour lequel ils n'ont pas reçu de préparation adéquate ou qu'ils abordent des sujets sensibles susceptibles d'entraîner des réactions négatives de la part de la communauté et de les exposer potentiellement à des risques et des préjudices.</b> Les pairs ne sont pas des professionnels qualifiés et nous devons planifier soigneusement le type de contenu pertinent, approprié et efficace qu'ils sont en mesure de présenter. Les pairs doivent s'appuyer sur les autres interventions du programme et les compléter. La sélection des interventions axées sur les pairs jugées adéquates doit se fonder sur les résultats que le programme cherche à obtenir. Pour plus de détails, consultez la Directive concernant les interventions de SDSR axées sur les pairs.</p>
	<p><b>Faites bien la distinction entre le rôle du personnel enseignant/des autres professionnels et celui des pairs. Il n'est pas souhaitable que les pairs « reproduisent » des activités qui seraient mieux mises en œuvre par des professionnels qualifiés tels que des enseignants ou des professionnels de la santé.</b> Les pairs-éducateurs ne sont pas censés prendre la place d'un enseignant et faire le cours aux élèves de sa classe. Il est irresponsable de demander à un pair non formé de gérer un grand groupe de jeunes sans soutien professionnel et le fait d'utiliser des jeunes pour combler un vide lorsqu'un enseignant n'est pas disponible ou n'est pas à l'aise avec le contenu ne correspond pas à un apprentissage par des pairs. Si les écoles manquent d'enseignants qualifiés et confiants, à même de proposer une éducation complète à la sexualité, Plan doit investir dans la formation des enseignants pour combler cette lacune et non pas recourir à l'éducation par les pairs. Les pairs qui ne bénéficient pas d'un soutien adéquat risquent de donner des conseils qu'ils ne sont pas entièrement aptes à fournir et de se sentir obligés de dire des choses sans en connaître les tenants et aboutissants. Cela peut conduire à la diffusion d'informations inexactes et miner la confiance dans les pairs. D'autres conséquences préjudiciables ne sont pas à exclure.</p>
	<p><b>Aidez les pairs à endosser le rôle d'un modèle positif, soyez conscient du pouvoir qu'ils peuvent avoir dans leurs relations avec les participants au programme et assurez-vous qu'ils l'utilisent de manière responsable.</b> Les pairs ont du pouvoir et un statut. Ils détiennent un accès aux ressources et aux informations. Veillez à ce que les pairs n'utilisent pas ce pouvoir de manière inappropriée, ce qui pourrait avoir des conséquences néfastes, par exemple en essayant d'imposer leur point de vue aux autres ou en marchandant les ressources.</p>

## 3. SÉLECTION ET FORMATION

	<p><b>Apportez votre soutien et investissez-vous dans un processus rigoureux et transparent pour recruter les pairs, notamment en vérifiant leurs références et leurs antécédents avant la sélection.</b> Cela inclut des entretiens avec les pairs pour discuter de leurs motivations pour ce travail et pour étudier leurs attitudes par rapport à des questions clés telles que le genre, la sexualité, le handicap et la race. Veillez à ce que ce processus soit fondé sur le mérite et à ce qu'un retour d'information soit fourni à ceux qui ne sont pas retenus afin de les encourager et de les accompagner dans leur démarche.</p>
	<p><b>Recrutez des pairs aux origines et expériences différentes afin de pouvoir toucher un éventail plus large et plus diversifié de jeunes.</b> La sélection des pairs ne peut se faire sur la base d'une discrimination en matière de genre, d'orientation sexuelle, de race, de handicap, de statut parental, ou de toute autre différence.</p>



Proposez aux pairs une formation initiale approfondie ainsi que des formations de suivi. Une formation complète de 3 à 5 jours est une condition préalable pour s'assurer que les pairs sont bien préparés à assumer leur rôle au mieux de leurs capacités, à diffuser des messages précis, à maintenir une certaine distance professionnelle et à respecter les conseils en matière de sécurité et de sauvegarde. La formation approfondie porte sur les rôles et les responsabilités, le contenu thématique, les valeurs et les attitudes, les limites personnelles, le soutien et la supervision, la sécurité et la sauvegarde, ainsi que les systèmes d'orientation et de soutien. Elle doit être suivie de formations régulières d'« appoint » visant à renforcer les connaissances et les compétences des pairs et à aborder les questions spécifiques identifiées au cours de leur travail ou soulevées lors de la supervision. Un minimum de 2 jours de formation d'« appoint » est recommandé chaque année. Elle peut être dispensée sous la forme d'une formation consolidée ou de 2 formations d'une journée. La formation ciblée est également complétée par une supervision et un soutien professionnels continus.

#### 4. CONTENU APPROPRIÉ



Évitez les contenus techniques ou cliniques détaillés – tels que la présentation des symptômes des infections sexuellement transmissibles (IST) ou des discussions sur les abus et l'exploitation sexuels – pour lesquels les pairs ne sont pas qualifiés. Cela suscite des attentes irréalistes chez les jeunes et peut aboutir à la diffusion d'informations inexacts ou de messages nuisibles. Il n'est pas nécessaire que les pairs soient des experts sur des sujets particuliers, mais ils doivent être en mesure de stimuler et de faciliter les discussions avec les jeunes et de les orienter vers des services spécialisés. Un contenu axé sur les droits et le consentement des jeunes, sur des activités visant à les aider à réfléchir sur leurs attitudes, leurs valeurs concernant le sexe et les relations, à explorer et à évaluer les risques, à développer des compétences qui favorisent la prise de décision, l'affirmation de soi et l'estime de soi conviendrait mieux aux pairs.



Veillez à ce que le contenu portant sur la SDRS dans les manuels et les ressources mis à la disposition des pairs soit en adéquation avec les normes de qualité de Plan sur l'éducation complète à la sexualité. Les programmes nationaux des interventions axées sur les pairs qui contredisent les valeurs et les positions organisationnelles de Plan International et incluent des messages inexacts et/ou préjudiciables – par exemple, la promotion de messages portant sur l'abstinence ou de messages discriminatoires sur l'homosexualité – ne doivent pas être utilisés. Le contenu doit présenter le sexe sous un angle positif, être adapté à la vie des jeunes, être inclusif et exclure les messages de peur, de reproches et/ou discriminatoires.

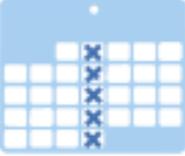


Veillez à ce que le contenu soit adapté aux différentes tranches d'âge. Les contenus qui conviennent aux 10–14 ans doivent être différents des discussions prévues pour des adolescents plus âgés. De même, les contenus élaborés pour les adolescents plus âgés peuvent aborder des sujets ou des scénarios d'une manière qui risqueraient de provoquer une gêne ou une détresse chez les plus jeunes.



Procurez aux pairs des ressources claires et simples à utiliser pour les aider dans leur travail, notamment des cartes-éclair, des images accompagnées de questions, des séances simples prêtes à animer et des activités créatives. Il est important de veiller à ce que les pairs aient accès à des ressources appropriées et fiables pour les aider dans leur travail, ceci afin de garantir que les informations qu'ils diffusent sont exactes et de tirer le meilleur parti de la présence des pairs au sein des programmes de SDRS.

## 5. SOUTIEN ET SUPERVISION

	<p><b>Assurez-vous que les pairs maintiennent une distance professionnelle adéquate dans leurs discussions et leur soutien aux autres jeunes.</b> On n'attend pas des pairs qu'ils aient toutes les réponses ou qu'ils « résolvent » tous les problèmes ; les jeunes participants peuvent développer une dépendance excessive à l'égard des pairs, ce qui peut amener ces derniers à essayer de répondre à des demandes inappropriées et les exposer au surmenage. Il est essentiel que les pairs comprennent les limites du soutien qu'ils sont en mesure d'apporter et qu'ils puissent orienter les jeunes vers d'autres services plus spécialisés si nécessaire. Il s'agit d'une composante importante de toute formation axée sur les pairs.</p>
	<p><b>Fournissez un soutien financier aux pairs destiné à couvrir tous les frais encourus dans le cadre de leur travail.</b> N'attendez pas des pairs qu'ils utilisent leur propre argent pour assister aux sessions ou aux formations. Veillez à ne pas abuser de leur statut de bénévole ; prévoyez de leur verser une indemnité en reconnaissance de leur travail, qui peut être difficile à réaliser sans contrepartie pour couvrir leurs dépenses personnelles telles que le transport, la facture téléphonique ou les articles nécessaires aux jeunes participants.</p>
	<p><b>N'oubliez pas que les pairs sont confrontés à des difficultés, des vulnérabilités, des risques et des besoins en matière de soutien qui sont similaires à ceux des jeunes avec qui ils travaillent et que Plan est tenue, du fait de son « obligation de diligence » envers les pairs, de satisfaire à leurs besoins.</b> Les pairs partagent des circonstances et des expériences avec les participants au programme avec lesquels ils travaillent et peuvent avoir eux-mêmes besoin d'un soutien pour des questions de santé, un traitement, des rendez-vous ou des services de conseils.</p>
	<p><b>Prévoyez des procédures de soutien et de supervision professionnelles continues auprès des pairs.</b> Cela devrait se présenter sous forme de sessions régulières afin que les pairs aient la possibilité de faire part de leurs préoccupations, de discuter des situations difficiles et de déterminer le type de soutien dont ils ont besoin ainsi que les solutions appropriées qui leur permettront d'améliorer leurs pratiques. La fréquence du soutien requis dépendra de l'intervention. Par exemple, si les pairs interviennent quotidiennement pour apporter un soutien intensif, des sessions de supervision et de soutien professionnels doivent être proposées chaque semaine. En revanche, si les pairs animent des sessions hebdomadaires, ils auront besoin d'un soutien moins fréquent (par ex., mensuel).</p>
	<p><b>Veillez à ce que les superviseurs des pairs (par ex., les professionnels de la santé, le personnel enseignant) fournissent un retour d'information et un soutien aux pairs de manière à respecter la politique de sauvegarde de Plan, par exemple en respectant la confidentialité et en évitant les discriminations et les punitions.</b> Le suivi des pratiques appliquées par les pairs, de leur supervision et de leur soutien est important, car il permet d'améliorer en permanence le contenu et l'exécution des interventions axées sur les pairs, de limiter la diffusion d'informations inexactes ou trompeuses et de réduire les risques, sans oublier de surveiller le bien-être des pairs.</p>

## 6. SÉCURITÉ ET SAUVEGARDE

	<p><b>Veillez à ce que la sécurité des pairs – et celle des participants au programme – soit à tout instant optimale.</b> Ne demandez pas aux pairs de diffuser un contenu qui peut être très délicat dans un contexte particulier, par exemple dans des environnements restrictifs où les discussions autour de questions telles que l'homosexualité ou l'avortement peuvent avoir des conséquences négatives ou préjudiciables. Les conseils donnés aux pairs sur la manière de réagir à des situations difficiles (par exemple, si un participant à un programme pose des questions sur les services d'avortement dans un</p>
---	--

	pays où cette procédure est illégale) représentent un élément important de la formation, et reposent sur une évaluation des risques réalisée au préalable.
	<b>Prévoyez un espace sécurisé où les pairs pourront mener leurs activités sans harcèlement ni risque.</b> Mettez en place des mécanismes de sécurité supplémentaires pour assurer le bien-être des pairs, par exemple en les faisant travailler en binôme lorsque cela est nécessaire et en établissant un système de « pointage » des pairs à leur retour du terrain. Réfléchissez soigneusement à l'utilisation de marques sur les vêtements et les sacs et à la question de savoir si cela pourrait permettre de les identifier et de les exposer à des risques plus importants, comme la divulgation par inadvertance de leur séropositivité. Réfléchissez également au moment et au lieu où les pairs sont amenés à travailler – la couverture de certains groupes peut nécessiter un travail de nuit ou un déplacement dans une zone à haut risque. Des procédures de sauvegarde minutieuses doivent être mises en place.
	<b>Prévoyez des directives claires et documentées à l'intention des pairs concernant les signalements et les réponses à apporter en cas de violations du principe de sauvegarde telles que décrites dans le manuel de sauvegarde de Plan.</b> Il s'agit d'une partie essentielle de toute formation des pairs. Elle aborde notamment les modes d'expression employés, les limites des relations interpersonnelles et les mécanismes convenus pour signaler les problèmes de sauvegarde.

## 7. PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET DE LA CONFIDENTIALITÉ Y COMPRIS EN LIGNE

	<b>Instaurez des mécanismes de sécurité supplémentaires pour protéger la vie privée et la confidentialité des pairs et des jeunes en ligne.</b> Du fait de la pandémie de Covid-19, certaines sessions autrefois organisées en présentiel sont désormais dispensées en ligne, ce qui nécessite une attention supplémentaire pour assurer la sécurité et la sauvegarde des jeunes. Cela peut se faire par l'organisation de groupes ou de réunions sur invitation seulement, ou par l'utilisation de mots de passe. Les personnes peuvent utiliser des surnoms pour les discussions et les questions afin de ne pas être identifiées. Ceci est particulièrement important pour les jeunes partageant un téléphone ou un ordinateur avec d'autres personnes qui pourraient voir leurs conversations.
	<b>Veillez à ce que les pairs aient suivi une préparation complète en matière de sauvegarde pour les interactions en ligne.</b> Des directives sur le travail en commun en ligne doivent être communiquées à tous les participants, notamment sur les questions susceptibles d'influencer l'apprentissage et les interactions en groupe, dont le respect, le mode d'expression à employer, des conseils sur le fait de ne pas partager certains types d'informations personnelles pendant les interactions privées (deux interlocuteurs) en ligne, et le respect de la confidentialité.

## Récapitulatif de la liste des vérifications à effectuer

Les questions suivantes ont été pensées comme une liste des vérifications à effectuer qu'il faut utiliser avant de mettre en œuvre des interventions axées sur les pairs ou lors du passage en revue d'un programme afin de vérifier que vous avez bien pris en compte tous les risques et préjudices éventuels dans votre programme.

	<p><b>1</b> Votre programme comprend-il des éléments permettant d'assurer un environnement favorable à la réussite des interventions axées sur les pairs ? La communauté soutient-elle le programme ? Avez-vous recueilli l'ensemble des autorisations et des consentements nécessaires ? Les interventions axées sur les pairs sont-elles exécutées dans le cadre d'un ensemble plus large d'interventions qui prévoient une orientation et un accès à des services de SDR adaptés aux adolescents et aux jeunes ?</p>
	<p><b>2</b> Les rôles et les responsabilités attribués aux pairs dans le programme sont-ils adéquats ? Ces derniers sont-ils pleinement préparés et soutenus ? Travaillent-ils aux côtés d'autres professionnels, sans les remplacer, et des systèmes de formation et de mentorat continu, de supervision et de soutien sont-ils prévus pour aider les pairs ? Les pairs bénéficient-ils d'un soutien financier pour couvrir leurs dépenses ? Sont-ils indemnisés ?</p>
	<p><b>3</b> L'organisation apporte-t-elle son appui et des services destinés à soutenir le travail des pairs ? Les pairs bénéficient-ils d'une supervision et d'une orientation professionnelles susceptibles de les aider à gérer leur charge de travail ? Une cartographie a-t-elle été réalisée en collaboration avec les jeunes pour identifier les services de SDR locaux pertinents ou autres services (par ex., les services de prise en charge de la VBG et de protection de l'enfance) ? Y a-t-il eu prise de contact ? Des systèmes de référence efficaces ont-ils été mis en place ? Les pairs bénéficient-ils d'une supervision et d'une orientation professionnelles susceptibles de les aider à gérer leur charge de travail ?</p>
	<p><b>4</b> Le contenu présenté par les pairs est-il approprié et précis ? Présentent-ils beaucoup de contenu technique et détaillé ? Impliquent-ils les jeunes dans des discussions participatives qui explorent les droits des jeunes, évaluent les risques et développent des compétences de communication et d'affirmation de soi ? Ont-ils accès à des ressources adaptées qui les aideront à réaliser leur travail ?</p>
	<p><b>5</b> Des processus de sécurité et de sauvegarde sont-ils en place ? Les pairs disposent-ils d'un espace sûr pour effectuer leur travail et/ou des mesures de sécurité supplémentaires ont-elles été adoptées pour limiter toute possibilité de harcèlement et de préjudice ? Les pairs ont-ils reçu une formation sur la sauvegarde ? Ont-ils accès à des conseils documentés sur les signalements et les réponses à apporter en cas de violations du principe de sauvegarde telles que décrites dans les directives organisationnelles de Plan ? Avez-vous envisagé des moyens d'assurer la sécurité en ligne des participants au programme ?</p>

*Texte de la quatrième de couverture*

*Ce document est financé par le ministère finlandais des Affaires étrangères (MAE). Le MAE finlandais ne partage pas nécessairement les opinions exprimées ici. La responsabilité concernant le contenu incombe exclusivement à Plan International.*

*LOGO du MAE*

*Première publication 2021*

*Texte © Plan International 2020. Tous droits réservés.*

*Aucune portion de la présente publication ne peut être reproduite ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique, mécanique, photocopie ou autre, sans l'autorisation préalable de Plan International.*

*Plan International, 2021. Interventions de SDR axées sur les pairs : Directive « Ne pas nuire ».  
Royaume-Uni : Plan International.*